

Qu'est-ce que LEED®?

La norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est un programme de consensus conçu par le U.S. Green Building Council (USGBC) afin de définir et de documenter une norme améliorant le rendement environnemental et économique des bâtiments commerciaux à l'aide de normes, de matériaux, de pratiques et de principes industriels établis ou de pointe. Il s'agit d'un programme volontaire axé sur le rendement, dans le cadre duquel des points sont octroyés pour le respect de certains critères.

Pour être certifié LEED, un projet de construction doit satisfaire à certaines conditions préalables et à certains critères de rendement (« crédits ») dans chaque catégorie. Bien qu'il n'appartienne pas au USGBC de certifier, de promouvoir ni d'approuver les produits de chaque entreprise, ces derniers jouent effectivement un rôle et peuvent contribuer à l'obtention de points.

Les planchers de bois franc Mirage peuvent concourir au respect des exigences de crédits LEED.

Mirage, un engagement envers le bâtiment durable

Depuis le tout début, sans connaître la définition exacte du développement durable, les valeurs et les stratégies corporatives de Mirage ont été orientées en ce sens. Mirage se soucie de la planète et de ses richesses, désire contribuer à l'essor économique de la communauté et, plus que jamais, se préoccupe d'assurer aux concitoyens d'aujourd'hui et de demain la meilleure qualité de vie possible.









La norme **LEED Canada-NC 2009** s'applique à la construction et aux rénovations majeures des bâtiments commerciaux et institutionnels, c'est-à-dire les bâtiments régis par la Partie 3 du Code national du Bâtiment. Il s'applique également aux bâtiments abritant des commerces de détail et aux immeubles résidentiels de moyenne et de grande hauteur, aux bâtiments de réunion du public, aux usines de fabrication, et à divers autres types de bâtiment.

Tableau résumé du système LEED® Canada-NC 2009							
	Catégories	Préalables	Crédits	Points			
AÉS	Aménagement écologique des sites	1	8	26			
GEE	Gestion efficace de l'eau	1	3	10			
ÉA	Énergie et atmosphère	3	6	35			
MR	Matériaux et ressources	1	7	14			
QEI	Qualité de l'environnement intérieur	2	8	15			
IPD	Innovation et processus de design	0	2	6			
PR	Priorité régionale	0	2	4			
	Total	8	36	110			

	LEED® Canada-NC 2009	Mirage Classic
	Catégories	Contribution potentielle
AÉS	Aménagement écologique des sites	0 point
GEE	Gestion efficace de l'eau	0 point
ÉΑ	Énergie et atmosphère	0 point
MR	Matériaux et ressources	3 points
QEI	Qualité de l'environnement intérieur	2 points
IPD	Innovation et processus de design	3 points
PR	Priorité régionale	3 points
	Total	Jusqu'à 11 points









Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
MR 5	Matériaux régionaux	1-2	Directe	Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du site de fabrication finale. De plus, démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du chantier de construction. Si seule une fraction d'un produit ou d'un matériau est extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement, seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de 20 % (1 point) ou 30 % (2 points).	Selon les fournisseurs de Mirage et le lieu du projet, il est possible que les planchers Mirage Classic respectent les exigences des crédits MR 5.1 et MR 5.2, plus particulièrement pour des projets de l'est du Canada. Le pourcentage de conformité devra être validé dans le cadre d'un projet et sera calculé, selon le poids de l'ensemble des composantes du produit, en fonction des sources d'approvisionnements des fournisseurs sélectionnés de Mirage . Les usines de Mirage sont situées à Saint-Georges, Québec .









Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
MR 7	Bois certifié	1	Directe	Utiliser un minimum de 50 % (établi sur la base du coût) de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC) pour les produits et matériaux à base de bois. Ces produits comprennent, sans s'y limiter, les pièces de bois de charpente, les planchers, les sous-planchers, les portes en bois et autres finis en bois.	Les planchers Mirage Classic peuvent être FSC mix lorsque disponible et contribuer à l'atteinte des exigences de ce crédit. Numéro de Certificat FSC : SW-COC-002199 . Le pourcentage de bois certifié FSC mix du produit Mirage Classic est de 100 %.
QEI 3.2	Plan de gestion de la qualité de l'air intérieur : analyse avant occupation	1	Indirecte	Élaborer un plan de gestion de la QAI et le mettre en œuvre après l'installation de tous les produits de revêtement et après le nettoyage complet du bâtiment avant l'occupation Option 1. Nettoyage du bâtiment (Purge) Option 2. Analyse de l'Air (QAI)	Dans le cadre du crédit QEI 3.2, l'atteinte des exigences des tests de qualité d'air de l'option 2 (Analyse de l'air QAI) serait favorable puisque le produit Mirage Classic est conforme au test d'émissions de C.O.V. du standard: California Department of Public Health CDPH/EHLB/Version 1.1, 2010 (Emission testing method for CA Specification 01350. Numéro de certificat: 150224-01.









Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
Matériaux à faibles QEI 4.2 émissions : Peintures et enduits				Toutes les peintures et tous les enduits utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) doivent satisfaire aux exigences suivantes dans la mesure où elles s'appliquent à la portée du projet :	Les scellants et finis clairs utilisés pour les planchers Mirage Classic sont conformes aux limites de COV de la SCAQMD no 1113 (moins de 275 g/L). En effet, leur teneur en COV varie entre 0,2 et 6,1 g/L .
	Pas applicable	Directe	Les revêtements de finition du bois transparents, les revêtements de sol, les teintures, les apprêts et les vernis à la gomme laque appliqués sur les éléments intérieurs ne doivent pas excéder les limites du contenu en COV déterminées dans la	Toutefois, les scellants et finis pour les produits de Mirage sont appliqués en usine et non au chantier, donc ils sont excluent des exigences de ce crédit. Mirage encourage cependant la bonne pratique	
				South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) Rule 1113, Architectural Coatings, en vigueur le 1er janvier 2004.	de considérer les mêmes limites de COV pour les émissions non contrôlées à l'extérieur du projet.
				Tous les revêtements de sol doivent satisfaire aux exigences de l'une ou l'autre des options suivantes :	Les planchers Mirage Classic ne respectent pas
QEI 4.3	Matériaux à faibles émisions : Revêtements de sol	a faibles émisions :	Directe	Option 1: Tous les revêtements de sols durs visés par la norme FloorScore doivent être certifiés par une tierce partie comme étant conformes à la norme. Tous les adhésifs et produits d'étanchéité doivent respecter les limites de COV de la norme SCAQMD Rule #1168.	les exigences de l'option 1, puisqu'ils ne sont pas certifiés FloorScore et n'ont pas passé de tests d'essais. Les planchers Mirage Classic sont conformes aux exigences de l'option 2 de ce crédit pour les tests d'émissions de C.O.V. du standard: California Department of Public Health CDPH/EHLB/Version 1.1, 2010 (Emission testing method for CA Specification 01350. Numéro de certificat: 150224-01.
			Directe	Option 2: Tous les produits de revêtements de sol installés à l'intérieur du bâtiment doivent satisfaire aux exigences et réussir aux essais du California Department of Public Health Standard Practice for The Testing Of Volatile Organic Emissions From Various Sources Using Small-Scale Environmental Chambers, incluant l'addenda de 2004.	









Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
ID 1	Innovation en design Mode 2	1-3	Directe	Atteindre une performance exemplaire dans u crédit existant tel que : - Un projet qui atteint 40 % de matériaux régionaux pour le crédit MR 5. - Atteinte de 95 % de bois certifié FSC pour le crédit MR 7.	Les planchers Mirage Classic peuvent contribuer à atteindre 40 % de matériaux régionaux, selon les fournisseurs de Mirage et l'emplacement des projets. Les planchers Mirage Classic peuvent être FSC mix lorsque disponible et contribuer à l'atteinte des exigences de ce crédit. Numéro de Certificat FSC : SW-COC-002199 . Le pourcentage de bois certifié FSC mix du
PR 1	Priorité régionale	1-3	Indirecte	Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une OU de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle. Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED qui ont une importance environnementale régionale additionnelle. Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.	Se référer à la section avantages et aspects à considérer du crédit proposé comme crédit de Priorité régionale. Pour une liste des crédits applicables consultez le site du Conseil du Bâtiment durable du Canada (CBDCa) à www.cagbc.org , à la section des outils LEED® pour les systèmes d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009 et LEED® Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009.
TOTAL		11		Les planchers Mirage Classic peuvent contribu pour un projet LEED® Cana	





